Mise à jour de la table ronde du partenariat entre directeurs généraux



Qu'est-ce que la table ronde des partenaires de direction?

La table ronde des partenaires de direction rassemble les membres de la direction générale de l'Association chiropratique canadienne (ACC), de l'Association de protection chiropratique canadienne (APCC) et des associations chiropratiques provinciales. Lisez la suite pour en savoir plus sur la façon dont ces partenaires collaborent pour offrir à nos membres l'avantage supplémentaire d'une expertise et de ressources communes.

Les avantages de la table ronde des partenaires de direction pour vous

L'ACC, l'APCC et les associations provinciales se réunissent à distance tous les deux mois pour aborder des questions et des perspectives pancanadiennes qui ont des conséquences pour tous les membres. Les sujets abordés comprennent, en autres, l'amélioration des avantages pour les membres, le champ de compétences, et l'efficacité des services. Les partenaires de direction se réunissent également pour mettre en commun les meilleures pratiques en matière de leadership, de formation, de réunions nationales et de communications. La présente mise à jour vous est envoyée dans le cadre de notre engagement à vous informer de la manière dont vos dirigeants collaborent, dans l'intérêt de tous, afin de créer des retombées positives pour tous les membres. Merci de prendre le temps de la passer en revue!

Harmoniser les objectifs et les valeurs augmente l'efficacité

En 2022, les directeurs généraux de toutes les associations provinciales, de l'APCC et de l'ACC se sont réunis pour définir le partenariat de manière plus formelle et convenir des aspects sur lesquels travailler qui, à terme, apporteront une valeur ajoutée à tous les membres à l'échelle nationale. À la suite de ces séances, les membres de la table ronde des partenaires à la direction générale ont continué de tenir des réunions d'une heure et demie tous les deux mois, en plus des réunions nationales et pancanadiennes semestrielles de deux jours, auxquelles sont aussi présents les membres des conseils d'administration.

Quel est l'objectif général du partenariat?

Notre partenariat permet à nos membres de bénéficier d'un leadership collaboratif exceptionnel visant à multiplier les occasions de réussite.

Comment le partenariat génère-t-il de la valeur pour nos membres?

Nos membres tirent parti de nos services, de notre soutien et de nos initiatives de sensibilisation pour améliorer leur pratique, leur rentabilité, leur stabilité et leur sécurité – tout en favorisant une expérience positive pour les patients.





























Pourquoi collaborer? Parce qu'ensemble, nous sommes plus forts et nous pouvons en faire plus.

Dans un souci d'amélioration de l'expérience des membres, nos efforts de collaboration permettent de :

- Tirer parti de la diversité des expériences et des talents pour améliorer les services individuels et collectifs offerts aux membres;
- Nous concentrer sur un objectif commun pour nous assurer que nous travaillons sur les aspects les plus intéressants et percutants en matière de services aux membres, et pour faire profiter nos membres de nos relations avec nos partenaires.

À ce jour, qu'est-ce que le partenariat a réalisé?

- La communication d'outils et de ressources de soutien en matière d'audit d'assurance, créés par l'APCC et l'OCA (Association chiropratique de l'Ontario).
- o Un article de l'APCC sur la gestion des audits d'assurance.
- o https://chiropractic.on.ca/managing-your-practice/running-your-business/insurance-coverage/understanding-audits/.
- Des travaux collaboratifs menés par la CAA (Association chiropratique de l'Alberta) pour le projet « Patient Safety in Chiropractic Care: a Vision for the Future » (la sécurité des patients en soins chiropratiques : une vision d'avenir).
- La diffusion de documents de sensibilisation, de recherche et de politique pour soutenir l'expansion du champ de compétences.
- Un calendrier commun d'événements provinciaux et nationaux pour assurer que l'APCC, l'ACC et tous leurs partenaires adoptent les meilleures pratiques et s'impliquent davantage en personne auprès de leurs membres.
- De la recherche et des discussions pour déterminer la viabilité d'offres et d'avantages supplémentaires pour les membres, tels que les programmes de privilèges et les régimes d'assurance maladie.
- Un modèle de renouvellement de l'adhésion qui inclut toutes les informations nécessaires pour aider les organismes partenaires à prendre de meilleures décisions dans le processus, et ainsi améliorer l'expérience de leurs membres.
- Une relation plus humaine et une plus grande confiance entre les partenaires afin d'améliorer l'expérience des membres.

Nous nous engageons à collaborer et à nous assurer de continuer à améliorer l'expérience de nos membres dans leur pratique.

Attendez-vous à recevoir davantage de communications de notre part, notamment des mises à jour sur nos réussites et les mesures que nous prenons en votre nom.

Merci d'avoir pris le temps de nous lire,

La table ronde du partenariat entre directeurs généraux

























